

Direction de l'évaluation des risques

# Comité d'experts spécialisé CES Eaux - CES EAUX 2021-2024

# Procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2023

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Cette version du procès-verbal permet de consulter les conclusions/débats du collectif d'experts pour lesquelles les avis/décisions/conclusions ont été publiés. Les informations relatives aux autres saisines/dossiers à l'ordre du jour de la réunion n'apparaissent pas et seront accessibles lors de la mise en ligne des avis/ décisions/ conclusions correspondants de l'Anses.

# Étaient présents le 4 juillet 2023 - Matin :

## Membres du comité d'experts spécialisé

Monsieur Jean BARON, Monsieur Gilles BORNERT (président de séance), Monsieur Jean-Luc BOUDENNE, Monsieur Nicolas CIMETIERE, Monsieur Bruno COULOMB, Madame Sabine DENOOZ, Madame Isabelle DUBLINEAU, Monsieur Frédéric FEDER, Monsieur Stéphane GARNAUD-CORBEL, Madame Nathalie GARREC, Monsieur Johnny GASPERI, Monsieur Julio GONÇALVÈS, Monsieur Jean-Louis GONZALEZ, Monsieur Olivier HORNER, Monsieur Jean-François HUMBERT, Monsieur Michel JOYEUX, Monsieur Jérôme LABANOWSKI, Madame Françoise LUCAS, Monsieur Christophe MECHOUK, Monsieur Laurent MOULIN, Monsieur Damien MOULY, Madame Catherine QUIBLIER, Madame Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN, Madame Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, Madame Anne TOGOLA, Madame Michèle TREMBLAY

# Coordination scientifique de l'Anses

Unité d'évaluation des risques liés à l'eau.

### Étaient absents ou excusés :

Monsieur Christophe DAGOT, Monsieur Matthieu FOURNIER, Madame Sophie LARDY-FONTAN, Madame Fabienne PETIT

## Étaient présents le 4 juillet 2023 - Après-midi :

## Membres du comité d'experts spécialisé

Monsieur Jean BARON, Monsieur Gilles BORNERT (président de séance), Monsieur Jean-Luc BOUDENNE, Monsieur Nicolas CIMETIERE, Monsieur Bruno COULOMB, Madame Sabine DENOOZ, Madame Isabelle DUBLINEAU, Monsieur Frédéric FEDER, Monsieur Stéphane

GARNAUD-CORBEL, Madame Nathalie GARREC, Monsieur Johnny GASPERI, Monsieur Julio GONÇALVÈS, Monsieur Jean-Louis GONZALEZ, Monsieur Olivier HORNER, Monsieur Jean-François HUMBERT, Monsieur Michel JOYEUX, Monsieur Jérôme LABANOWSKI, Madame Françoise LUCAS, Monsieur Christophe MECHOUK, Monsieur Laurent MOULIN, Monsieur Damien MOULY, Madame Catherine QUIBLIER, Madame Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN, Madame Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, Madame Anne TOGOLA, Madame Michèle TREMBLAY

## Coordination scientifique de l'Anses

Unité d'évaluation des risques liés à l'eau.

## Étaient absents ou excusés :

Monsieur Christophe DAGOT, Monsieur Matthieu FOURNIER, Madame Sophie LARDY-FONTAN, Madame Fabienne PETIT

### Présidence

Monsieur Gilles BORNERT assure la présidence de la séance pour la journée.

#### 1. ORDRE DU JOUR

Les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions sont les suivantes :

- « Avis relatif à une demande d'évaluation des risques sanitaires liés à la présence d'acides haloacétiques dans les eaux destinées à la consommation humaine » (saisine 2021-SA-0015) :
- L'objet de ce point de l'ordre du jour sera diffusé après publication des travaux de l'Anses.

#### 2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI et de la saisine n° 2021-SA-0015 à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts.

En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

- 3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES
  - 3.1. Avis relatif à une demande d'évaluation des risques sanitaires liés à la présence d'acides haloacétiques dans les eaux destinées à la consommation humaine

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 26 experts sur 30 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

L'Anses a été saisie le 23 décembre 2020 par la Direction générale de la santé (DGS) pour la réalisation de l'expertise suivante : « Demande d'évaluation des risques sanitaires liés à la présence d'acides haloacétiques (AHA) dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). ».

Cette demande fait suite aux résultats d'une campagne nationale exploratoire menée en 2016 par le laboratoire d'hydrologie de Nancy dans les eaux brutes et les eaux distribuées au robinet du

consommateur portant notamment sur l'analyse de neuf AHA¹ réalisée en prévision de l'introduction de cinq de ces neuf AHA² dans la directive européenne relative à la qualité des EDCH du 16 décembre 2020. Cette directive introduit une limite de qualité fixée à 60 μg.L⁻¹ pour ces cinq AHA, intégrée désormais à la réglementation française.

L'expertise a été confiée au groupe de travail « Évaluation des risques sanitaires associés aux paramètres chimiques des eaux destinées à la consommation humaine » (GT ERS EDCH), rattaché au CES « Eaux ».

L'avis qui se fonde sur le rapport d'expertise et les conclusions des experts du GT et du CES « Eaux » propose des valeurs guides sanitaires pour les EDCH pour les neuf AHA, accompagnées de recommandations relatives au contrôle des concentrations en AHA dans l'EDCH, à la mise en œuvre du contrôle sanitaire ainsi que de la surveillance des AHA dans les EDCH et à l'acquisition de connaissances sur les AHA.

Les travaux d'expertise du GT ont été soumis régulièrement tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques au CES « Eaux » entre le 7 septembre 2021 et le 4 juillet 2023. Le rapport et l'avis produits par le GT tiennent compte des observations et éléments complémentaires transmis par les membres du CES « Eaux ».

Les échanges en séance ont principalement porté sur :

- les données d'occurrence nationales en AHA dans les EDCH ;
- le choix de la part des valeurs toxicologiques de référence à seuil attribuée à l'exposition par l'eau de boisson (Feau) lors de l'établissement des valeurs guides sanitaires pour les EDCH et
- les recommandations relatives aux modalités de recherche et de stratégie d'échantillonnage lors de la mise en œuvre du contrôle sanitaire et de la surveillance des AHA dans les EDCH.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les 26 experts présents au moment de la délibération adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à une demande d'évaluation des risques sanitaires liés à la présence d'acides haloacétiques dans les eaux destinées à la consommation humaine.

3.2. Les conclusions du CES portant sur le point à l'ordre du jour seront diffusées après publication des travaux de l'Anses.

M. Gilles BORNERT Président du CES EAUX 2021-2024

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Acides monochloroacétique (AMCA), dichloroacétique (ADCA), trichloroacétique (ATCA), monobromoacétique (AMBA), dibromoacétique (ADBA), tribromoacétique (ATBA), bromochloroacétique (ABCA), dibromochloroacétique (ADBCA), bromodichloroacétique (ABDCA).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> AMCA, ADCA, ATCA, AMBA, ADBA